



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Paris le 16 novembre 2009

Communiqué de presse

Le gouvernement réitère son refus de mettre en place des mesures d'économies.

Après le vote à l'Assemblée nationale le 3 novembre dernier, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2010 (PLFSS) a été adopté au Sénat, dimanche 15 novembre à 2h55.

Devant un déficit qui a plus que doublé entre 2008 et 2009, la FFMKR avait proposé aux députés une mesure simple et efficace permettant à l'assurance maladie d'économiser plus de 200 millions d'euros par an : La mise sous entente préalable de certaines admissions en Centre de rééducation fonctionnelle (CRF) et en Centre de soins de suite et de rééducation (SSR)

Devant un premier refus du gouvernement et de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale au motif qu'« *un tel dispositif est matériellement difficile à mettre en œuvre* », la FFMKR avait réitéré sa proposition aux sénateurs.

Fort intéressé par les mesures d'économies d'un tel dispositif, monsieur Nicolas ABOUT, président du groupe Union centriste a déposé un amendement allant dans ce sens. Cet amendement a été cosigné par madame PAYET et messieurs GIRAUD et VANLERENBERGHE ainsi que les membres du groupe Union centriste.

Malgré un avis positif de monsieur Alain VASSELLE, rapporteur général de la commission des affaires sociales du Sénat, le gouvernement a, comme à l'Assemblée nationale, émis un avis défavorable.

Madame BACHELOT reprenant la même argumentation qu'à l'Assemblée nationale, a précisé que « *plus de 900000 admissions par an sont prescrites, ce qui donnerait lieu à autant de demandes d'entente préalable. C'est inenvisageable !* ».

Pourtant comme l'a souligné très justement monsieur ABOUT cette mesure « *permettrait à la CPAM, sur des critères médicalisés, de se prononcer sur l'autorisation ou non d'effectuer une rééducation en centres, **lorsqu'il existe des recommandations de la HAS*** » et donc bien loin des 900000 admissions.

La FFMKR constate que les pouvoirs publics ne réalisent toujours pas l'iniquité qui existe entre les soins de villes et les soins hospitaliers.

On demande sans cesse aux libéraux de faire des économies mais une fois de plus, la FFMKR constate que le gouvernement refuse d'aller chercher des économies dans les CRF et les SSR.

3 rue Lespagnol
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00

fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

Alain BERGEAU, Président
06 80 25 96 34

